

L'article 2 "prêts à la corporation" est-il adopté?

Adopté.

L'article 3 "obligations" est-il adopté?

Adopté.

L'article 4 "remboursement des prêts" est-il adopté?

4. Le principal et l'intérêt des sommes prêtées à la Corporation en vertu de la présente loi sont remboursables par la Corporation sur tous ses tarifs, péages, amendes et autres sources de revenus et prennent rang à titre de première charge sur ce qui précède, sous réserve du remboursement des obligations émises par la Corporation avant l'entrée en vigueur de la présente loi.

M. GOODE: Monsieur le président, je vais essayer d'expliquer pourquoi ma ville de Richmond devrait avoir un commissaire. Voici ce que l'on lit à l'article 4:

4. Le principal et l'intérêt des sommes prêtées à la Corporation en vertu de la présente loi sont remboursables par la Corporation sur tous ses tarifs, péages, amendes et autres sources de revenus. . .

J'ai consigné au compte rendu les chiffres de 1952 et M. Reid nous a fourni ceux de 1954 qui, d'après moi, démontrent que quatre fois le revenu de la Commission provient des localités autres que New-Westminster.

Je ne dois pas poser cette question à M. Reid, parce qu'il s'agit d'une question de politique gouvernementale. C'est pourquoi j'ai demandé à l'adjoint parlementaire cet après-midi à la Chambre s'il serait présent. Je lui ai demandé, tout comme je l'ai demandé au ministre des Transports d'ailleurs, qui nommait les sept membres de la Commission du havre de Winnipeg-Saint-Boniface.

Comme vous vous en souvenez, on a répondu que tous ces membres étaient nommés par la municipalité. Puis, le 14 mars, j'ai dit ce qui suit à la Chambre:

Monsieur l'Orateur, bien qu'on se propose de déférer le bill à un comité, je tiens à signaler qu'à mon avis il y aurait lieu d'élargir les cadres de la Commission du havre de New-Westminster. J'ajoute que les gens de ma circonscription s'intéressent beaucoup aux sommes que dépense cet organisme. Je porterai la question à l'attention du ministre au cours des réunions du comité dont je suis membre.

J'ai fait cela afin de ne pas prendre l'adjoint parlementaire à l'improviste.

Je vous ai dit, monsieur le président et messieurs, que les localités autres que la ville de New-Westminster paient quatre fois autant que cette dernière.

Je représente la ville de Richmond qui a plusieurs milles de plage sur le chenal principal du Fraser et ce chenal, jusqu'à l'île Tilbury, est sous l'autorité de la Commission du havre de New-Westminster. Sauf le respect que je dois à M. Reid, je considère que nous, de Richmond, devrions avoir l'un des commissaires.

Je ne puis demander à M. Reid s'il serait contre cette proposition, parce que c'est une question de politique gouvernementale. Cependant, je vais demander à l'adjoint parlementaire s'il y aurait moyen de nommer à la Commission et dans un avenir prochain des représentants des localités situées le long du chenal principal du Fraser.

L'adjoint parlementaire peut-il répondre à cette question maintenant? Je lui demande s'il peut nous donner quelques explications sur le fait de nommer à la commission un représentant de Richmond. Quelle serait l'attitude du ministère à cet égard?

M. LANGLOIS (*Gaspé*): Monsieur le président, j'ai écouté attentivement les réflexions de M. Goode, bien qu'elles ne se rattachent pas tout à fait au bill que nous avons devant nous.

M. Goode a comparé la Commission du havre de New-Westminster à celle de Winnipeg-Saint-Boniface. Pour suivre sa comparaison, je dois d'abord signaler que les commissaires du havre de Winnipeg-Saint-Boniface ne sont pas